



Soutenu  
par



## CHARTRE ETHIQUE

VERSION 1 – JANVIER 2024

Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



Bénéficiaire du plan de relance

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOMMAIRE

PROPOS LIMINAIRES ..... 3

VALEURS DE LA CHARTE ETHIQUE DU CSIRT CYBER'CORSIKA..... 4

1.1. CONFIDENTIALITE ..... 4

1.2. INTEGRITE ..... 4

1.3. RESPECT ..... 4

1.4. QUALIFICATION..... 4

1.5. TRANSPARENCE..... 4

REGLES DU « TRAFFIC LIGHT PROTOCOL 2.0 » (TLP)..... 5

1. TLP:RED 2.1 CLASSIFICATION TLP:CLEAR ..... 5

1. 2.2 CLASSIFICATION TLP:GREEN ..... 5

1. 2.3 CLASSIFICATION TLP:AMBER..... 5

1. 2.4 CLASSIFICATION TLP:RED ..... 5

## PROPOS LIMINAIRES

Par délibération n°16/173 AC du 29/07/2016, la Collectivité de Corse s'est engagée dans le renouvellement du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse (SDTAN). Baptisé SMART ISULA, ce nouveau SDTAN est axé sur le développement des usages et des services numériques sur la période 2021-2025.

Ces travaux ont mis en évidence que l'écosystème insulaire autour de la cybersécurité ne pourra se structurer et se développer sans une action publique énergique. La démarche SMART ISULA recommande pour relever le défi de la cybersécurité en Corse d'identifier une structure d'ingénierie dédiée à l'accompagnement, l'animation, la formation et à la fédération des compétences et des acteurs.

Dans ce cadre, par délibération n°21/154 CP du 22 Juillet 2021, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention France Relance sur le financement de la création d'un CSIRT en Corse.

Les missions du CSIRT CyberCorsica consistent à :

- ▶ Répondre aux alertes de cybersécurité de premier niveau (collecte, qualification des alertes...);
- ▶ Rediriger vers des prestataires externes de réponse à incident pour la réponse de second niveau (investigation forensique, remédiation, reconstruction, pilotage, etc.);
- ▶ Être présent tout au long de l'incident via un suivi du déroulement ;
- ▶ Transmettre les informations et conseils relatifs aux poursuites juridiques.

Aussi, dans le cadre de leurs missions ses équipiers peuvent avoir accès à des informations sensibles qui du fait de leurs natures seront protégées par :

- ▶ Le Règlement Général de Protection des données CSIRT CyberCorsica ([www.cyber.Corsica](http://www.cyber.Corsica) en pied de page) visant à garantir la conformité des traitements de données personnelles et à mettre en œuvre les mesures de protection adéquates pour éviter les fuites ;
- ▶ La Charte de confidentialité du CSIRT CyberCorsica ([www.cyber.Corsica](http://www.cyber.Corsica) en pied de page) visant qui régit notamment les informations et les documents faisant l'objet d'une classification TLP (Traffic Light Protocol) afin d'en protéger leur circulation et diffusion.

La Charte éthique du CSIRT Cyber'Corsica a pour objet essentiel de définir la « ligne de conduite » qui guide nos actions quotidiennes pour remplir notre mission d'accompagnement des associations, des PME, des ETI, des collectivités locales et de leurs établissements publics, en matière de résolution des incidents de cybersécurité.

\*

\* \*

## VALEURS DE LA CHARTE ETHIQUE DU CSIRT CYBER'CORSIKA

Conformément aux missions dévolues par son partenaire, l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et par son autorité de gestion, la Cullettività di Corsica - Collectivité de Corse qui a fait de la cybersécurité un enjeu fort de son Schéma Directeur Territorial d'aménagement numérique de la Corse - Smart Isula, **les équipiers du CSIRT CyberCorsica ont l'obligation de respecter les valeurs fondatrices suivantes :**

### 1.1. Confidentialité

Toutes les informations collectées par les équipiers du CISRT CyberCorsica, dans l'exercice des fonctions, sont réputées confidentielles. Sans que la liste soit exhaustive, sont protégées toutes les informations de nature personnelle ou utiles à l'identification des vulnérabilités d'un système d'information, ou à la résolution des incidents de cybersécurité.

La demande de confidentialité concernant certaines informations peut être formulée de manière explicite, par exemple, par le biais des règles du Traffic Light Protocol (TLP) qu'ils proposeront de manière systématique aux parties prenantes (cf. infra les règles du TLP 2.0).

### 1.2. Intégrité

Les équipiers du CISRT CyberCorsica s'engagent à n'accepter aucun cadeaux, avantages, invitations, gratifications personnelles de quelque nature que ce soit, en contrepartie d'une prestation rendue ou attendue.

### 1.3. Respect

Les équipiers du CISRT CyberCorsica ont l'obligation de se comporter de manière respectueuse et digne à l'égard de tous. Toute familiarité et discrimination est strictement interdite dans l'exercice de leurs fonctions.

### 1.4. Qualification

La gestion des incidents est un sujet en perpétuelle évolution que les membres du CISRT CyberCorsica étudieront en continu dans le cadre de leurs échanges avec l'ANSSI et les membres du réseau des CSIRT régionaux. Des crédits de formation sont prévus chaque année.

### 1.5. Transparence

Le CISRT CyberCorsica vient renforcer un écosystème existant où opèrent des prestataires de réponse à incident. Véritables partenaires de ces prestataires, il s'adresse à un public principalement constitué d'acteurs locaux de taille moyenne (PME, ETI, associations, institutions, collectivités territoriales, etc.), auprès desquels ils constituent un point de contact opérationnel de référence en cas d'incident de sécurité informatique.

Les équipiers du CISRT CyberCorsica n'intervenant pas en direct dans la résolution des incidents de cybersécurité, ils s'engagent à ne pas discriminer les acteurs du marché. A cet effet, les associations, collectivités locales, établissements publics, PME et ETI qui seront accompagnés par le CISRT CyberCorsica se verront mettre à disposition, à titre purement indicatif, une liste qualifiée de prestataires susceptibles de les accompagner dans la résolution des incidents de cybersécurité.

# REGLES DU « TRAFFIC LIGHT PROTOCOL 2.0 » (TLP)

A l’instar des autres centres de réponses à incidents de cybersécurité, le CISRT CyberCorsica applique les règles du « Traffic Light Protocol » remis à jour en 2022 (TLP 2.0) par le FIRST (Forum of Incident Response and Security Teams) qui fait référence en la matière.

Le Traffic Light Protocol (TLP 2.0) est en effet une convention largement utilisée par les professionnels de la réponse à incidents pour encourager un échange d’informations sécurisé sur la base d’un code couleur simple et intuitif qui permet de savoir si l’information peut être rendue publique ou si elle doit être diffusée de manière plus restreinte :

## 1. TLP:RED 2.1 Classification TLP:CLEAR

<b>TLP:CLEAR</b>	Les destinataires peuvent librement diffuser cette information dans le monde entier.
------------------	--

## 1. 2.2 Classification TLP:GREEN

<b>TLP:GREEN</b>	Les destinataires peuvent partager les informations au sein de leur communauté, mais surtout pas via des canaux accessibles au public.
------------------	--

## 1. 2.3 Classification TLP:AMBER

<b>TLP:AMBER</b>	Les destinataires ne peuvent diffuser ces informations que sur la base du besoin d’en connaître au sein de leur organisation et de ses clients.
------------------	---

## 1. 2.4 Classification TLP:RED

<b>TLP:RED</b>	Les destinataires ne peuvent donc pas partager les informations TLP:RED avec qui que ce soit du fait du risque pour l’organisation, etc.
----------------	--

Plus d’information sur les défintions utilisées dans le TLP 2.0 voir le document (PDF version française) en téléchargement 📄 <https://www.first.org/tlp/docs/v2/tlp-v2-fr.pdf>

Au-delà, le système d’information du CISRT CyberCorsica s’appuie sur un protocole de sécurité complet (mesures de sécurité physique et environnementale, procédures liées à l’exploitation, communications, relation avec les fournisseurs, gestion des incidents, etc.) qui participe à la confidentialité des données échangées.

Ces mesures, ne seront pas détaillées ici pour des raisons de sécurité, mais vous pouvez nous contacter directement pour plus d’informations : contact @ cyber . corsica

\*  
\* \*



CHARTRE ETHIQUE : VERSION 1 – JANVIER 2024

INFOS :

	www.cyber.corsica
	04 20 97 00 97
	contact @ cyber . corsica
	<a href="https://www.linkedin.com/company/csirt-cybercorsica/">https://www.linkedin.com/company/csirt-cybercorsica/</a>